

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ET MOTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 AOUT 2025

Le sept août deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Moulon, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Renaud CHALLENGEAS, Maire.

Date de convocation : 1er août 2025

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 1

Nombre de votants : 12

Présents : MM. CHALLENGEAS - Mme FARNIERE - CLEMENCEAU - Mme BROUSTE - DEROSE - GAUTEY - LACOSTE - LE ROY - Mme CHOLET - Mme BOUDIN - M. OBRY.

Absents excusés : Mme EBERHARDT (procuration à M. OBRY) - Mme MAGNAN - Mme DEVILLE.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire, Renaud CHALLENGEAS a ouvert la séance.

Secrétaire de séance : Madame Chantal FARNIERE.

Le procès-verbal de la séance du 25 juin 2025 est approuvé.

Délibération n° 2025-053 : DPU immeuble HAYET PARCELLES AL 133 ET AL 135

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur at immeuble.

Délibération n° 2025-054 : DPU immeuble SCI SPPC1 PARCELLES AM 340-AM342-AM344-AM 346

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur at immeuble.

Délibération n° 2025-055 : DPU immeuble MARIN PARCELLES AO 509 ET AO 512

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur at immeuble.

Délibération n° 2025-056 : Modification des statuts du SYNDICAT DEPARTEMENTAL ENERGIES ET ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE

Le projet de réforme statutaire répond à deux objectifs :

- Distinguer l'exercice des compétences et des prestations de service du SDEEG
- Modifier la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant afin de réduire le nombre de délégués et ainsi améliorer la gouvernabilité du SDEEG

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte la modification des statuts du SDEEG qui entrera en vigueur après les élections municipales 2026.

Délibération n° 2025-057 : Programme de voirie 2025

Le Conseil Municipal décide (dix voix pour et deux abstentions Monsieur OBRY et une procuration Mme EBERHARDT)

Approuve le programme 2025 des travaux d'investissement de voirie comme suit :

Voie communale n° 13 de Charpas (du lieu-dit « Terres blanches » au virage de Charpas),

Voie communale n° 202 de la Palus (du lieu-dit « Places de Canodonne » sur une longueur 901 mètres), voie communale n°206 de la Salargue (sur une longueur de 923 mètres).

Délibération n° 2025-058 : Maitrise œuvre pour travaux de voirie programme 2025

Le Conseil Municipal décide (dix voix pour et deux abstentions Monsieur OBRY et une procuration Mme EBERHARDT)

Décide de confier à AZIMUT INGENIERIE 81 avenue de l'Épinette 33500 LIBOURNE la maîtrise d'œuvre des travaux du programme de voirie 2025 pour un montant de 3300,00 € HT, 3120,00 € TTC.

Délibération n° 2025-059 : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide la création au tableau des effectifs d'un emploi non permanent d'Adjoint technique territorial pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet pour une durée hebdomadaire d'emploi de 30 heures à compter du 1^{er} septembre 2025.

Délibération n° 2025-060 : Achat trois climatiseurs mobiles marque OPTIMEA

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider l'achat de trois climatiseurs mobiles marque OPTIMEA pour les salles de classe d'un montant TTC de 1 437,00 €.

Délibération n° 2025-061 : Participation protection sociale complémentaire – risque prévoyance

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents fixe le montant de la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire à 7 euros par agent.

Délibération n° 2025-062 : Annulation délibération n° 2025-052 – Création de poste adjoint administratif temps complet au 1^{er} septembre 2025

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide d'annuler la délibération n° 2025-052 en date du 25 juin 2025 portant création de poste d'un adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2025.